



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 20 avril à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Villefranche de Lauragais (H-G) dûment convoqué, s'est réuni en la salle de ses séances, sous la présidence de Madame PIQUEMAL-DOUMENG, Maire, après convocation légale en date du 11 avril 2017.

Présents : Alibert, Barjou, Berlingerie, Biou, Blanc, Carol, Cesses-Treille, Corbière, Doumerc, Garrido, Gaxieu, Grafeuille-Roudet, Louman, Marquié, Mercier, Momi-Milhau, Pic-Nardese.

Absents excusés procuration : Iazard, Milhès, Muléro, Visentin.

Absents excusés : Azéma, Darnaud, Gélis.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Berlingerie a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 AVRIL 2017

- ✓ Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 06 avril 2017.

Délibération n°CM-2017-04-20-01 : Attribution du marché n°2017-01 – Travaux de rehausse du bassin de la piscine de Villefranche de Lauragais

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'AAPC relatif aux travaux de rehausse du bassin de la piscine de Villefranche de Lauragais a été lancé le 10 mars 2017.
Le délai butoir de réponse était le 31 mars 2017 à 12 heures.

Le marché est alloté en deux lots :

- Lot n°1 : GROS ŒUVRE – 1 offre reçue
- Lot n°2 : REVETEMENT DU BASSIN/HYDRAULIQUE – 4 offres reçues

Après analyse des offres, Madame le Maire propose à l'assemblée de retenir :

- Lot n°1 : ENTREPRISE OC BAT pour un montant de 81 815.86 € HT ;
- Lot n°2 : ENTREPRISE SNERHA AQUATECH pour un montant de 41 998.65 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'assemblée décide :

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 : ENTREPRISE OC BAT pour un montant de 81 815.86 € HT ;
- **DE RETENIR** pour le Lot n°2 : ENTREPRISE SNERHA AQUATECH pour un montant de 41 998.65 € HT.

Le montant total du marché est de : 123 814.51 € HT soit 148 577.41 € TTC.

L'assemblée vote les restes à réaliser de 2016 à reporter sur 2017, comme suit :

		DEPENSES ENAGEES NON MANDATEES	TITRE RESTANT A EMETTRE
TOTALS		1 514 673.76 €	2 792 766.87 €
789	Vitraux église		13 812.18 €
806	Stores et rideaux école maternelle	1 117.04 €	
811	PLU	7 629.08 €	
815	Construction vestiaires au stade	6 000.00 €	44 425.06 €
818	Reprise de concessions + portail	2 889.43 €	7 712.61 €
824	Aménagement Halte-Garderie	188 014.62 €	281 917.65 €
825	Divers matériel ST	65 542.00 €	22 000.00 €
832	Lycée travaux parking		20 000.00 €
833	Lycée travaux gymnase	700 000.00 €	2 267 193.62 €
837	Accessibilité PMR	225 000.00 €	
839	Matériels informatique 2016	17 810.12 €	
840	Aménagement ancienne perception	13 000.00 €	
841	Portes et portail sécurité	14 800.00 €	
845	Piscine : rehaussement et modification vestiaires	110 000.00 €	15 705.75 €
847	Ecole élémentaire : réfection cantine	152 131.91 €	120 000.00 €
848	Plan global de déplacement	5 880.00 €	
849	Parking cerisiers	4 859.56 €	

Délibération n°CM-2017-04-20-03 : Affectation des résultats 2016 – Budget communal 2017

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement:1 211 898.41 €
- Un excédent reporté de :1 261 385.02 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :2 743 283.43 €**

- Un déficit d'investissement de :2 799 659.00 €
- Un excédent des restes à réaliser de :1 278 093.11 €
- Soit un besoin de financement de : 1 521 565.89 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT2 473 283.43 €
 AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 1 521 565.89 €
 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : **951 717.54 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **2 799 659.00 €**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 :

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 6 914 606.23 €
- Recettes : 6 914 606.23 €

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 8 020 249.32 €
- Recettes : 8 020 249.32 €

<u>Pour rappel : total budget</u>		
<u>Section investissement</u>		
Dépenses :	6 914 606.23 €	(dont 1 514 673.76 € de RAR)
Recettes :	6 914 606.23 €	(dont 2 792 766.87 € de RAR)
<u>Section fonctionnement</u>		
Dépenses :	8 020 249.32 €	(dont 0.00 de RAR)
Recettes :	8 020 249.32 €	(dont 0.00 de RAR)

Délibération n°CM-2017-04-20-05 : Vote des taux – Contributions directes**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux de contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 16 .08 %
- Taxe foncière produit bâti : 31.89 %
- Taxe foncière produit non bâti : 158.60 %

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

FAIT À VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, LE 26 AVRIL 2017

Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG

Maire de Villefranche de Lauragais

